



**CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

**PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

*6<sup>e</sup> Session – 2018-2019*

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

## **Présentation**

*La Convention européenne du paysage a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Elle représente le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. En prenant en compte les valeurs paysagères, naturelles et culturelles du territoire, elle contribue à préserver la qualité de vie et le bien-être des Européens.*

*La Résolution sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008 lors de la 1018<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres, rappelle que l'article 11 de la Convention institue le Prix du paysage du Conseil de l'Europe et qu'il s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable. Il met effectivement en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.*

*Ouvert aux Parties à la Convention, le Prix est de nature à accroître la sensibilisation de la société civile à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation. Il vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention. Le Prix est décerné tous les deux ans et les dossiers de candidature doivent parvenir au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe.*

*Lors de sa réunion tenue à Strasbourg les 28-29 avril 2008, le Comité directeur du patrimoine et du paysage (CDPATEP) a demandé à ses membres de faire parvenir les dossiers de candidature au Secrétariat du Conseil de l'Europe par la voie des Représentations permanentes des Parties à la Convention.*

*Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire parvenir les dossiers de candidature (20 pages maximum) au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe au plus tard le **30 janvier 2019** :*

- par E-mail, le formulaire de candidature rempli : [maguelonne.dejeant-pons@coe.int](mailto:maguelonne.dejeant-pons@coe.int) ; [susan.moller@coe.int](mailto:susan.moller@coe.int) ;*
- par courrier postal, une copie du formulaire de candidature rempli et le matériel complémentaire (CD-Rom, DVD ou clé USB, contenant l'ensemble du matériel additionnel): Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, Agora (A4-15V), F- 67075 STRASBOURG Cedex.*

\*

\* \* \*

*Veuillez noter que :*

- la participation au Prix du paysage du Conseil de l'Europe est seulement ouverte aux collectivités locales et régionales, à leurs groupements, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, comme indiqué dans l'article 2 de l'annexe à la Résolution CM/Res (2008)3 ;*
- le dossier de candidature doit être présenté dans l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (français ou anglais) ;*
- le matériel remis doit être libre de droits pour son utilisation par le Conseil de l'Europe en vue de la communication sur la promotion du Prix ou de toute autre publication ou action liée à la Convention. Le Conseil de l'Europe s'engage à mentionner le nom des auteurs ;*
- les dossiers incomplets ou ne respectant pas le règlement ne seront pas admis à concourir.*

*Pour plus de détails, consulter la rubrique du portail internet du Conseil de l'Europe consacrée au Prix du paysage, à l'adresse suivante : [www.coe.int/Conventioneuropéennedupaysage](http://www.coe.int/Conventioneuropéennedupaysage)*

\*

## I. ETAT CONCERNE ET CANDIDAT

### 1. Etat

Suisse

#### Représenté par

M. Gilles Rudaz

*Adresse :*

Office fédéral de l'environnement OFEV  
Division Espèces, écosystèmes, paysages  
3003 Berne  
Suisse

*Téléphone :*

+41 58 462 9385

*Courriel :*

[gilles.rudaz@bafu.admin.ch](mailto:gilles.rudaz@bafu.admin.ch)

### 2. Candidat

*Nom de ou des  
autorité(s) locale(s),  
régionale(s)  
ou de la (des) ONG(s)*

République et canton de Genève

#### Représenté par

M. Gilles Mulhauser, Directeur

*Adresse :*

République et canton de Genève  
Département du territoire  
Office cantonal de l'eau  
Case postale 206  
1211 Genève 8  
Suisse

*Téléphone :*

+41 22 388 55 12

*Courriel :*

[gilles.mulhauser@etat.ge.ch](mailto:gilles.mulhauser@etat.ge.ch)

## II. PRESENTATION DU PROJET

### 3. Nom du Projet

Renaturation du cours d'eau de l'Aire

### 4. Localisation du Projet

Canton de Genève  
Communes de Bernex, Confignon, Perly-Certoux et Onex

### 5. Résumé du Projet (10-12 lignes)

Conduit par le service de renaturation des cours d'eau de l'Etat de Genève, le projet du groupement Superpositions a été plébiscité par le jury du mandat d'études parallèles en janvier 2001 pour ses qualités à la fois environnementale, sociale, territoriale, patrimoniale et paysagère.

Décliné en plusieurs étapes, le projet s'est chaque fois bonifié, ainsi le 3<sup>e</sup> tronçon inauguré et rendu à la population fin 2015 présente certainement ce que l'on fait de mieux en la matière.

La démarche du projet consistant à laisser la nouvelle rivière façonner elle-même son lit en laissant libre cours au jeu des érosions successives, tout en transformant l'ancien canal en un parc linéaire avec des promenades, des placettes publiques, sorte de grand jardin paysager, sont à la base de son succès auprès des citoyens.

L'équipe de mandataires "Superpositions" réunit aussi bien des ingénieurs, des biologistes que des architectes du paysage.

6. **Photo représentant le Projet** (*en haute définition – JPEG 350 dpi*) et nom de l'auteur de la photo svp



Fabio Chironi, novembre 2016

7. **Site internet sur le Projet** (*si existe*)

<http://www.superpositions.ch/>

### III. CONTENU DU PROJET

8. **Début du Projet**                      mois  année   
*La réalisation doit être  
achevée au moins depuis trois ans*

9. **Partenaires**

Communes :  
Bernex, Confignon, Perly-Certoux et Onex.  
Communauté de communes du Genevois (Archamps,  
Haute-Savoie, France)  
Associations environnementales :  
Association pour la protection de l'Aire et de ses  
affluents APAA (transfrontalière) , ProNatura  
Genève, WWF Genève.  
Association d'habitants :  
Association d'habitants vivre à Lully AVAL  
Association d'agriculteurs :  
AgriGenève, Union maraîchère de Genève UMG

10. **Organismes de  
financement**

Fonds cantonal de renaturation.  
Office fédéral de l'environnement OFEV.  
Fonds suisse des assurances.

11. **Principaux objectifs du Projet**

Le projet consiste en la revitalisation morphologique du cours d'eau de l'Aire, qui fut canalisé entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, dans le but de lui restituer son espace de liberté et de divagation afin de répondre à des objectifs environnementaux et de protection accrus contre les dangers de crues.

Vu que la rivière s'écoule dans une plaine fortement urbanisée, le projet répond également à un objectif social visant à offrir à la population de nouveaux lieux de détente et de promenade à proximité directe de la ville de Genève.

Le tronçon considéré concerne le tronçon rural de l'Aire allant de la frontière franco-suisse à l'aval de la ville de Saint Julien en Genevois (Haute-Savoie) jusqu'au pont du Centenaire à Onex, soit sur un linéaire de 4.5 km.



## 12. Résultats obtenus

Au chapitre de la protection contre les crues, le projet a permis de sécuriser l'ensemble des territoires situés dans le bassin versant de la rivière passant d'une protection d'occurrence trentennale à tri-centennale.

Au niveau environnemental, la reconstitution de nouveaux milieux induite par le processus de laisser libre cours au jeu des érosions crée une dynamique morphologique idéale pour l'installation d'une flore pérenne et de la faune trouvant les conditions parfaites pour y résider. Les résultats en quelques mois sont spectaculaires. De même pour la qualité de l'eau avec la relation nappe-rivière retrouvée permettant une autoépuration naturelle des eaux. Du canal historique, l'Aire coule maintenant dans une "plaine alluviale" !

Enfin, sur le volet social, le projet a été l'occasion de réaliser un véritable « espace public rural » composé de promenades, de lieux de détente et de rencontre s'étendant sur l'ensemble du linéaire de la rivière ! Les enfants, les promeneurs et les sportifs par exemple trouvent des conditions idéales.

## IV. RESPECT DES CRITERES D'ATTRIBUTION DU PRIX

### 13. Développement territorial durable

*Le projet s'inscrit-il dans une politique de développement durable ?*

*Contribue-t-il au renforcement des valeurs environnementales, sociales, économiques, culturelles et esthétiques du paysage ? De quelle façon ?*

*Est-il parvenu à s'opposer ou à remédier à des dégradations de l'environnement ou à des nuisances en milieu urbain ? De quelle façon ?*

Le projet s'inscrit totalement dans une politique du développement durable, à la fois grâce aux gains environnementaux et sociaux, mais aussi grâce à l'économie de moyens dégagée étape par étape. Grâce aux nombreux acteurs concernés et impliqués par le projet, une prise de conscience transversale forte a été à l'œuvre pendant ces deux dernières décennies entre les différentes politiques publiques, les divers niveaux de la société civile et les collectivités publiques (communes, canton, Confédération).

Cela a été le projet dont Genève a parlé à intervalle régulier pour des questions aussi diverses que le rapport entre agriculture et nature (comment prolonger les trames vertes et bleues en système maraîcher, depuis la rivière renaturée ?), entre ville et campagne (quelle emprise prendre sur les terres agricoles pour protéger un quartier urbain des inondations ?), entre usages de loisir et de protection (aménager l'ancien canal pour l'accueil des activités de plein air, tout en offrant une rivière libre avec le moins de pression possible).

Les questions de qualité de l'eau et de paysage ont aussi été très concrètement discutées grâce à des choix visibles par tous sur le terrain, de l'expert au promeneur du dimanche.

La question de la quantité d'eau a été la plus vivement discutée. Connue pour ses étiages sévères, malgré des inondations historiques, la dernière en 1976, certains ne comprenaient pas les raisons de "prendre" autant de place sur l'agriculture et de "détruire" les forêts adjacentes pour la renaturation. Mais le plus grand paradoxe, c'est qu'autour de ces discussions, c'est la réalité vécue sur place une fois les travaux terminés qui a le plus surpris.

Du canal putride et nauséabond, l'Aire s'écoule maintenant dans une plaine alluviale. Les résultats qualitatifs y sont spectaculaires. Les oiseaux, les batraciens ont décuplés. Les enfants, éloignés de la rivière avec le canal, se la sont réattribués avec la renaturation et rares sont ceux qui passent sans y lancer un caillou ou bien n'y mettent le pied !

Les dispositifs paysagers - fossés, haies, bosquets, marais - presque entièrement disparus forment une structure paysagère permettant d'assurer à la fois l'écoulement des eaux et les continuités végétales et animales nécessaires. Celle-ci est garante de la sécurité des territoires et de la possibilité de l'insertion d'activités humaines compatibles avec les principes du développement durable.

L'idée originale de laisser travailler le cours d'eau pour le façonnage de son lit au travers d'une grille en forme de losanges a constitué un gain important en énergie anthropique. Le volume de matériaux excavés et transportés a été fortement réduit. Le solde a été réutilisé sur place pour la réalisation de la promenade sur l'ancien canal, pour la constitution de la digue de protection contre les crues et pour le modelé paysager.

L'espace naturel de vaste dimension redonné à la rivière et le choix judicieux de recolonisation spontanée et d'implantation de végétaux indigènes ont eu pour résultat un foisonnement de la faune et de la flore, ainsi qu'une épuration naturelle de l'eau, lui conférant une bien meilleure qualité qu'auparavant.

Les travaux ont permis de reconnecter la rivière au système hydrogéologique de la plaine.

Du point de vue de la protection des personnes et des biens contre les crues, la réduction du risque apportée par le projet est très importante.

Toutes les routes adjacentes ont été fermées à la circulation automobile et réaménagées en promenades pour les mobilités douces. Les sols existants imperméables ont été remplacés par des sols perméables, réduisant les rejets d'eau de ruissellement vers les systèmes de canalisation.

Une attention particulière a été portée à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite qui a été assurée pour ensemble des nouvelles promenades et des espaces d'accueil du public. Le design du mobilier a également été pensé avec une attention aux personnes se déplaçant en chaise roulante, aux personnes âgées et aussi aux enfants.

Enfin, l'aspect transfrontalier a été intégré. Le projet a été une des actions phares du contrat de rivière de la communauté de communes du Genevois (Archamps, Haute-Savoie, France). Une étude de faisabilité visant à la renaturation de l'Aire sur France existe et le projet est en attente de financement.



#### 14. Exemplarité

*Le projet peut-il être considéré comme exemplaire ? Pourquoi ?  
Quelles bonnes pratiques a-t-il permis de mettre en œuvre ?*

Le projet est novateur dans la manière de concevoir et de construire le nouveau lit d'un cours d'eau. Afin d'obtenir une grande diversité de morphologies du nouveau lit de la rivière, une approche originale de terrassement a été développée. Après un pré-terrassement général, des tranchées régulières ont été creusées selon une grille en forme de losanges. Les dimensions de ce diagramme ont été déterminées par l'étude des tracés des anciens méandres et les conditions d'écoulement hydraulique. L'établissement de ce «diagramme de percolation» (passage d'un fluide à travers un milieu poreux non homogène) a permis d'accélérer le processus d'érosion et le façonnage du nouveau cours d'eau sans en prédéterminer le tracé exact.

Les résultats ont rapidement été spectaculaires. Le courant a déplacé les matériaux, graviers, sables, limons. La structure géométrique initiale a été considérablement modifiée et le nouveau lit présente aujourd'hui une diversité morphologique et de milieux naturels tout à fait remarquables. On a créé "artificiellement" une plaine alluviale "naturelle".

Dans le cadre de ce projet de renaturation de cours d'eau, la constitution d'une équipe pluridisciplinaire de mandataires constituée d'architectes, d'architectes-paysagistes, de biologistes, d'ingénieurs civils, d'ingénieurs hydrauliciens et d'ingénieurs ruraux peut également être mentionnée comme exemplaire. Elle a permis de mener une réflexion riche et d'apporter une réponse appropriée qui croise l'ensemble des expériences et des compétences au regard de la complexité du contexte. Cette confrontation des divers savoir-faire a permis d'aboutir à un résultat innovant en matière de revitalisation de cours d'eau ainsi qu'à la création d'un véritable espace public rural.

## 15. Participation du public

*Le projet encourage-t-il activement la participation du public au processus décisionnel ? De quelle façon ?*

*Le projet cadre-t-il avec les politiques plus vastes mises en œuvre par les autorités nationales, régionales ou locales ?*

Le long processus d'élaboration du projet a fait l'objet d'un suivi par un comité de pilotage regroupant les représentants de tous les services de l'Etat concernés.

Cette concertation a permis de confronter les besoins spécifiques liés à l'aménagement du territoire, à la protection contre des dangers de crues, à l'agriculture, à la protection de la nature, à la mobilité et à la sauvegarde du patrimoine afin de pouvoir les concilier dans un projet commun.

En complément, au vu de la complexité des enjeux territoriaux et sociaux, l'avancement du projet a aussi été périodiquement présenté et discuté au sein de la « Charte Aire », organe qui regroupe les représentants de l'ensemble des communes riveraines, les associations d'usagers du site et de protection de la rivière ainsi que les agriculteurs locaux. Cet échange continu a permis de cerner au mieux les attentes, les espoirs et les besoins des différents usagers du lieu et de répondre au mieux à leurs attentes.

Par ailleurs, un effort important de communication du projet à la population a été fait durant la totalité du processus. Avant le démarrage des principales phases de travaux, des documents d'information présentant l'historique et l'évolution du projet, les enjeux et les solutions retenues ont été publiés et distribués aux habitants des communes riveraines. De plus, à la fin de chaque étape, The River Chronicle, journal regroupant photos de la réalisation et articles rédigés par des professionnels, a été largement distribué. Finalement, un livre et un film documentaire ont retracé l'histoire de ce projet et documenté ses résultats.

Sur ce projet en particulier, ainsi que celui de la Seymaz, le canton de Genève a été (avec le canton de Zürich) pour le moins visionnaire dans le principe de renaturation des cours d'eau dès 1997. Le canton de Genève s'est doté d'un financement original utilisant les taxes des usines hydroélectriques - qui impactent l'environnement avec la modulation des débits des grands fleuves pour la production d'énergie électrique.

## 16. Sensibilisation

*Le projet accroît-il la sensibilisation du public à la valeur des paysages sous l'angle du développement humain, de la consolidation de l'identité européenne ou du bien-être individuel et collectif ? De quelle façon ?*

Il est certain qu'entre les images historiques du paysage naturel (méandres) et agricole (canaux superficiels en plaine marécageuse avec arbres têtards) hérité du 19<sup>e</sup> siècle, en passant par les lignes construites héritées des grands travaux du début du 20<sup>e</sup> siècle (grand canal rectiligne bordé de peupliers), le paysage issu du projet de renaturation de l'Aire interpelle sur la façon d'intégrer les contraintes d'un territoire en développement (avec autoroute, extension urbaine, zone industrielle, agriculture non tributaire du sol, etc.), mais offre avec réussite plusieurs preuves concrètes de la façon de donner une nouvelle cohérence, de nouveaux sens à un aménagement humain.

En effet, grâce aux nombreuses discussions transdisciplinaires vécues entre les parties prenantes au projet, et à une lecture et prise en compte fine et subtile des qualités et opportunités des paysages présents, les réalisations offertes aux acteurs et usagers de ce territoire ont créé une identité et des plus-values manifestes en termes de cadre de vie.

Le projet de l'Aire favorise le lien social aussi bien transversalement à la rivière – les usagers des communes riveraines se retrouvent le long des promenades et des secteurs d'accueil aménagés au bord de l'eau – que longitudinalement, l'Aire étant un cours d'eau transfrontalier qui relie via un parcours aménagé pour les mobilités douces le centre de Genève en Suisse à la ville de Saint-Julien en France.

Par ailleurs, ce projet situé à la frange entre ville et campagne questionne les rapports entre agriculture, nature et culture, et offre un espace de dialogue entre les différents acteurs et usagers du territoire.

## V. MATERIEL COMPLEMENTAIRE

**La version papier du présent formulaire d'inscription, accompagnée d'une copie du matériel numérique sur CD-Rom, DVD ou clé USB, devrait être adressée par voie postale ou par coursier à l'adresse suivante :**

*Maguelonne Déjeant-Pons*

*Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage*

*Chef de Division, Agora (A4-15V), Conseil de l'Europe,*

*F - 67075 STRASBOURG, Cedex*

*Tél. : +33 (0) 3 88 41 23 98*

*E-mail : [maguelonne.dejeant-pons@coe.int](mailto:maguelonne.dejeant-pons@coe.int)*

- Texte (20 pages max.) : *format PDF*
- Photos (10 max.) : *JPEG 350 dpi en haute définition*
- Posters (2 max.) : *format PDF en haute définition ou JPEG 350 dpi en haute définition*
- Vidéo (15 mn max.) : *format-mpeg 2 - Il est conseillé de présenter une vidéo (même de qualité d'amateur).*

\* \* \*